

**Le Préfet de l'Allier  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Ouverture d'une enquête publique dans le cadre de l'instruction administrative  
d'une demande de permis de construire  
déposée par la société PHOTOSOL DEVELOPPEMENT  
en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol,  
au lieu-dit « Les Cordats » sur le territoire de la commune de BESSON**

Par arrêté n° 2196/2021 du 17 septembre 2021, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite du **lundi 11 octobre 2021 au mercredi 10 novembre 2021 inclus**.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect des prescriptions, ou un refus.

La commune concernée par cette enquête est : Besson.

**Le commissaire enquêteur désigné pour procéder à cette enquête est Mme Marie-Hélène DEVAUD, directrice générale des services en retraite.** En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

**Le dossier d'enquête publique est consultable, pendant la durée de l'enquête :**

- sur internet à l'adresse suivante : [www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr)  
[Accueil](#) > [Publications](#) > [Enquêtes et consultations publiques](#) > [Consultations publiques en cours](#)
- sur support papier et support numérique, en mairie de Besson (aux jours et heures d'ouverture) ;
- sur la plateforme électronique mise en place pour l'enquête : <http://centralephotovoltaïque-besson.enquetepublique.net/>

Le dossier d'enquête publique comprend un rapport d'étude d'impact environnementale, relatif au projet.

**Les observations et propositions du public pourront être formulées à partir du lundi 11 octobre 2021 à 9 heures, jusqu'au mercredi 10 novembre 2021 à 12 heures 30, selon les modalités suivantes :**

- sur le registre d'enquête disponible en mairie de Besson, siège de l'enquête, aux jours et horaires d'ouverture ;
- par courrier transmis à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse de la mairie de Besson, 23 place de la Mairie – 03210 Besson ;
- par voie électronique à l'adresse suivante : [centralephotovoltaïque-besson@enquetepublique.net](mailto:centralephotovoltaïque-besson@enquetepublique.net)
- sur un registre dématérialisé à l'adresse suivante : <http://centralephotovoltaïque-besson.enquetepublique.net/>
- directement et oralement auprès du commissaire enquêteur, pendant ses **permanences assurées les jours suivants :**

<b>Mairie de Besson :</b>	<b>- Lundi 11 octobre 2021</b>	<b>de 9 h 00 à 12 h 00</b>
	<b>- Mardi 19 octobre 2021</b>	<b>de 14 h 00 à 16 h 30</b>
	<b>- Mercredi 27 octobre 2021</b>	<b>de 9 h 00 à 12 h 00</b>
	<b>- Vendredi 5 novembre 2021</b>	<b>de 14 h 00 à 16 h 00</b>
	<b>- Mercredi 10 novembre 2021</b>	<b>de 9 h 30 à 12 h 30</b>

Les observations adressées par voie électronique seront publiées et consultables sur le site susvisé. Les observations formulées par voie postale seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête en mairie de Besson.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de Besson et sur internet à l'adresse suivante : [www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr), à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

**Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de :**

PHOTOSOL DEVELOPPEMENT  
à l'attention de M. Alexis DE DEKEN  
40-42 rue de la Boétie  
75008 PARIS  
Tél. : 06.77.11.48.88  
Courriel : [alexis.dedeken@photosol.fr](mailto:alexis.dedeken@photosol.fr)